

Pour gagner un système de retraites juste et efficace, combattre les réformes en cours !

La nouvelle réforme des retraites que nos dirigeants veulent imposer entraînera une baisse généralisée du montant des pensions. Elle entérine le principe de plafonner la part de la richesse produite consacrée aux retraites au niveau actuel (14 % du PIB), alors que les besoins vont augmenter autant que le nombre des retraités.

Le niveau des pensions devient une variable d'ajustement des comptes publics. Le système par point permet de baisser les pensions sans réforme et sans débat. La volonté des dirigeants de réduire nos droits est sans limite. Souvenons-nous des réformes qui devaient « sauver » nos retraites : Balladur 1993, Fillon 2003, Sarkozy 2010, Touraine 2014.

Ce changement de système imposé par Macron répond avant tout aux exigences de la finance et de l'Union Européenne.

Cette politique est particulièrement néfaste dans un contexte où le système souffre déjà de plusieurs milliards de manque à gagner au travers des exonérations de cotisations sociales pour les employeurs.

Loin d'universaliser les droits, le gouvernement vise une baisse généralisée des pensions pour passer d'un système de retraite collectif et solidaire à des dispositifs individuels pouvant aller jusqu'à la capitalisation.

La preuve : la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) vient d'assouplir les règles des dispositifs d'épargne retraite et instaure le Plan d'Épargne Retraite en lieu et place des anciens dispositifs. Ce plan pourra recevoir, outre les versements individuels volontaires, les primes d'intéressements ou de participation.

Le but de cette mesure, entrée en vigueur le 1er octobre : encourager l'épargne retraite individuelle, le chacun pour soi et permettre aux spéculateurs de mettre la main sur des centaines de milliards d'euros qui leur échappent aujourd'hui. C'est le système des fonds de pensions dont l'argent est placé en Bourse, avec les incertitudes que cela génère pour les travailleurs.

Souvenons-nous en 2017, les travailleurs de la métallurgie de Cleveland sont contraints d'accepter des baisses de pensions jusqu'à 60%, leur fonds de pension n'ayant plus de ressources financières. Le statut des travailleurs ne change rien à l'affaire, plusieurs collectivités locales aux États-Unis ont procédé de même pour les pensions de leurs agents retraités.

Le journal Les Échos avait alors titré à ce sujet : « *Fonds de pension : la nouvelle crise qui menace les États-Unis* » ! Et c'est ce système que le gouvernement met en place petit à petit sous nos yeux !

La CGT continuera à porter ses revendications, ses propositions d'amélioration de notre système de retraite et de son financement pour :

- garantir le système de retraite par répartition, le seul juste et efficace, où une part de la richesse produite par les travailleurs sert à financer les pensions des retraités d'aujourd'hui
- le droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement
- un taux de remplacement au minimum de 75 %, et en aucun cas inférieur au SMIC, pour une carrière complète de travail, quel que soit le régime de retraite et reposant sur l'ensemble de la rémunération
- l'évolution de la pension indexée sur le salaire moyen
- la décision du départ en retraite choix individuel du salarié
- un droit à départ à taux plein anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants
- le droit amélioré au départ anticipé à la retraite à taux plein pour les personnes en situation de handicap
- assurer un financement suffisant à chaque régime
- une gestion démocratique du système de retraite et des régimes qui le constituent

Montreuil, le 9 octobre 2019